

**Direction générale de la mondialisation,
de la culture, de l'enseignement
et du développement international**
*Délégation pour l'action extérieure des
collectivités territoriales*

Paris, le 13 août 2020

COMMUNIQUÉ

Organisation de l'aide humanitaire à destination du Liban Appel aux contributions des collectivités territoriales françaises

Face à la situation d'urgence absolue que traverse le Liban à la suite de la tragédie du 4 août 2020, la France s'est portée au secours au peuple libanais (pont aérien et maritime, assistance d'urgence dans le domaine médical, aide alimentaire, réhabilitation des logements et infrastructures, soutien dans le domaine éducatif).

Aux côtés de très nombreux partenaires du Liban (États et organisations internationales), la France et les Nations Unies ont organisé le 9 août, à l'initiative du Président de la République, une conférence internationale de soutien et d'appui à Beyrouth et au peuple libanais.

Dans le contexte actuel, un soutien financier important au Liban est nécessaire pour couvrir ses besoins d'urgence :

- médicaments et matériel médical ;
- soutien prioritaire aux écoles de Beyrouth ;
- aide alimentaire avec un point d'attention sur l'alimentation des enfants ;
- équipement et matériaux de construction pour logements et infrastructures.

Par conséquent, **le ministère de l'Europe et des Affaires étrangères encourage les collectivités territoriales françaises qui souhaitent répondre aux besoins considérables de Beyrouth et de la population libanaise à participer à l'élan de solidarité nationale et internationale.** Il est possible de contribuer de plusieurs manières.

- L'aide financière est actuellement la plus efficace car elle permet de répondre aux besoins spécifiques et immédiats de la population libanaise. Comme cela a été indiqué lors de la conférence du 9 août, tout sera mis en œuvre pour garantir, sous l'égide des Nations Unies, la transparence et l'efficacité dans l'allocation des fonds mobilisés. Les collectivités territoriales françaises souhaitant apporter une aide financière peuvent prendre l'attache de la Délégation à l'action extérieure aux collectivités territoriales (anne-marie.reingold@diplomatie.gouv.fr ; brian.rigolt@diplomatie.gouv.fr).
- L'aide en nature est également possible. L'acheminement gratuit de vivres, de biens et produits de première nécessité, d'équipements médicaux et de matériel de construction peut être effectué par le biais d'un bateau affrété au départ de Marseille et qui partira dans les prochains jours dans le cadre de l'opération « **un bateau pour le Liban** », lancée par le groupe CMA CGM, leader mondial du transport maritime et de la logistique. Les collectivités territoriales françaises souhaitant faire acheminer leurs dons doivent prendre l'attache de la Délégation à l'action extérieure aux collectivités territoriales (

marie.reingold@diplomatie.gouv.fr ; brian.rigolt@diplomatie.gouv.fr), qui aidera les collectivités dans l'organisation de ce transport en lien avec le groupe CMA CGM. Dans le cas d'une contribution à cette opération, les collectivités territoriales françaises doivent impérativement désigner leur partenaire au Liban et mentionner son nom sur leurs envois avec apposition du logo de la collectivité et du drapeau français. Il est essentiel que chaque collectivité informe le destinataire de cet envoi et que ce dernier soit en capacité de réceptionner l'envoi à son arrivée. Les collectivités doivent également informer l'Ambassade de France à Beyrouth (veronique.aulagnon@diplomatie.gouv.fr ; ina.pouant@diplomatie.gouv.fr) ainsi que le Bureau technique des villes libanaises (BTVL, houda.odeimi@bt-villes.org).

Pour plus d'informations :

- [Conférence internationale de soutien et d'appui à Beyrouth et au peuple libanais - Déclaration d'Emmanuel Macron](#)
- [Le Groupe CMA CGM lance l'opération « Un bateau pour le Liban » pour acheminer de l'aide humanitaire d'urgence](#)

Contacts :

- **Anne-Marie MEVEL REINGOLD**, chargée de mission Méditerranée auprès de la Délégation pour l'action extérieure des collectivités territoriales
Tél: +33 (0)1 43 17 62 61 | anne-marie.reingold@diplomatie.gouv.fr

